



**arts nb**

## **Sommaire de la rétroaction du jury de pairs de l'évaluation des programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière pour l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

### **Programme d'Artiste en résidence**

#### **Commentaires et données générales**

- 16 demandes au programme Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 8 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 50 %).
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 8 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite ; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, trois demandes ont été disqualifiées en raison de leur inadmissibilité à ce programme, et deux demandes ont été retirées par les personnes candidates en raison de modifications apportées au projet.
- Sur les 8 subventions octroyées, 2 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture a procédé à un investissement supplémentaire au programme remodelé d'Artiste en résidence comme réponse aux recommandations du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué officiel des résultats](#) sur la page Résultats des évaluations de notre site Web.

#### **Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention**

- Les membres du jury ont recommandé aux personnes candidates de rédiger leur proposition en ayant à l'esprit un auditoire artistique pluridisciplinaire. Lorsque vous décrivez le projet proposé, veillez à le faire de manière que la description soit compréhensible par un jury de professionnels des arts issus de différents milieux artistiques, car un ou plusieurs membres du jury peuvent ne pas être familiers avec les termes techniques ou les besoins de votre forme d'art spécifique.
- Le jury s'est réjoui de voir de nombreux projets mettant avec la participation ou dirigés par des artistes issus de communautés sous-représentées, et a recommandé de remplir la section « Relations culturelles » de la demande lorsque nécessaire, en utilisant un langage clair pour décrire les relations de la personne candidate ou de l'organisation.



**arts nb**

avec ces communautés. Le jury a mis en garde contre les termes vagues tels que « inclusif » et « diversifié », et a recommandé d'utiliser des exemples de ressources mises en place pour soutenir et accommoder les artistes issus de communautés sous-représentées.

- Le jury a apprécié les demandes qui expliquaient précisément comment le projet de résidence fera progresser ou profitera au développement de la carrière de l'artiste, en plus de décrire les activités de la résidence.
- Le jury a recommandé d'inclure des documents budgétaires détaillés chaque fois qu'une demande comptait plusieurs types de dépenses, par exemple, plusieurs types de matériaux, plusieurs services différents, des frais de collaboration, et une explication pour tout voyage demandé. Il est également important pour le jury de savoir si les autres sources de revenus indiquées dans le budget sont confirmées ou en attente.
- Le jury a conseillé aux organismes et institutions qui souhaitent accueillir un artiste de démontrer comment la résidence proposée bénéficiera à l'artiste ainsi qu'à l'organisme hôte : quelles ressources ou relations l'organisme hôte offre-t-elle à l'artiste ? comment seront rémunérés les artistes et leurs collaborateurs?

### **Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme**

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour une nouvelle demande à une date ultérieure ; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en plusieurs phases. Veuillez consulter les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence ou envoyer un courriel à [prog@artsnb.ca](mailto:prog@artsnb.ca) si vous avez des questions.
- Si vous cherchez à obtenir du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et / ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas en lien avec une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.

### **Programme de Développement de carrière**



**arts nb**

## **Commentaires et données générales**

- Le jury a évalué 33 demandes et a pu octroyer 19 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de succès de 57,8 %).
- 4 demandes additionnelles ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 10 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite ; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque concours regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Deux autres demandes ont été retirées par la personne candidate avant l'évaluation par le jury de pairs en raison de modifications du projet.
- Sur les 19 subventions octroyées, 4 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué officiel des résultats](#) sur la page Résultats des évaluations de notre site Web.

## **Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention**

- Dans l'ensemble, le jury s'est réjoui de voir autant de demandes solides et a apprécié que bon nombre d'entre elles aient un impact clairement articulé sur les pratiques des artistes et les communautés du Nouveau-Brunswick.
- Le jury a rappelé aux personnes candidates l'importance de vérifier l'exactitude des chiffres qui se trouvent au budget, car certaines demandes présentaient des divergences entre le budget du projet et d'autres informations figurant dans les lettres d'invitation ou les descriptions du projet. Les membres du jury ont également recommandé d'inclure un document détaillé du budget lorsqu'une demande comprend plusieurs types de dépenses ; des détails supplémentaires et un contexte pour le budget aident à convaincre le jury de la capacité de la personne candidate à entreprendre le projet. Veuillez consulter la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) sur le site web d'artsnb pour plus de conseils sur la préparation d'un budget.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de s'assurer que l'objectif de la description de leur projet correspondait à l'objectif de l'occasion de voyage, de mentorat ou de professionnalisation. Si les membres du jury ont des doutes quant à la pertinence de l'occasion proposée pour réaliser l'objectif de la personne candidate, cela peut avoir une incidence sur la façon dont ils considèrent la faisabilité du projet.
- Les membres du jury ont noté que plusieurs personnes candidates avaient soumis très peu d'exemples d'œuvres, ce qui rendait difficile l'évaluation de l'expérience artistique de



la personne candidate ; il a été recommandé aux personnes candidates de regrouper leur sélection d'exemples d'œuvres de leur demande, en incluant des échantillons/extraits ciblés pour l'évaluation du jury. Veuillez vous référer à l'[annexe 2](#) des lignes directrices du programme pour plus de détails sur le dépôt d'exemples d'œuvres.

**Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme**

- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre hors du contexte d'une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.